

33N01

Lac Mugno

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Substance extraite:**
 G1 Gravier, C1 Dolomie, U1 Autre
 G2 Sable de silice, I1 Inconnu, P1 Pierre calcaire, X1 Calcite
 C2 Calcaire, J1 Terre jaune, R1 Résidu minier inertes
 E1 Minerai de soufre, M1 Marbre, S1 Sable
 E2 Minerai de silice, N1 Terre noire, T1 Tourbe
- Statut du site d'extraction:**
 O1 Ouvert sous conditions, O2 Ouvert, F1 Fermé, N1 Non autorisé, T1 En traitement
- Contrainte à l'activité minière**
 Contrainte majeure
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte
 ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbanisé
 Terrain soustrait au zonement et à la désignation sur carte
 par arrêté ministériel
 Si l'extraction et l'exploitation minière pour le pétrole
 et le gaz naturel sont permises
 Terrain ou le droit de jalonner et de désigner sur carte
 est temporairement suspendu
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte minière**
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti
 à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre
- À titre indicatif**
 Information à titre indicatif

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinni**
 Entente Pilogon
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**
 Mississinon de Bersiamie, Essipit, Mashteuiatsh, Nutsashuan
- Frontières**
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative
 au centre de la carte en 1988
 net de 20'24" Ouest avec une
 variation annuelle déclinatoire de 5,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m.E Coordonnée U.T.M. Zone 18

Echelle 1:50 000
 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de
 différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un
 plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation
 des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée
 qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie
 et des Ressources naturelles décline toute responsabilité
 pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit
 aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

